

MONTPELLIER
 LE PETIT MERIDIONAL
 N° 1123 4888

PARIS (en Append.)
 107, rue de Valenciennes
 Téléphone 2-12

ABONNEMENTS:
 6 Mois 18 Francs
 1 An 32 Francs

PRENDRE EN
 CONSIDERATION LES
 CHANGES

Chèques Postaux n° 300
 MONTPELLIER
 1^{re} ANNEE - 31 - 12 30

LE PETIT MERIDIONAL

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

PUBLICITE

Publicité en 1^{re} page 4,50
 Publicité en 2^e page 3,50
 Publicité en 3^e page 2,50
 Publicité en 4^e page 1,50
 Publicité en 5^e page 1,00
 Publicité en 6^e page 0,75
 Publicité en 7^e page 0,50
 Publicité en 8^e page 0,25

LES ABONNEMENTS SONT EXPEDIES A
 L'EGRÈS DE LA POSTE
 MONTPELLIER, 5, rue de la République
 Autres adresses
 Ouvrez sans interruption

25 Centimes le Numéro

Lundi 26 Août 1929

LE PETIT MERIDIONAL DU 26 AOUT 1929

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. F. BOUISSON

**De grandes et belles Fêtes ont marqué
 le Centenaire de Decazeville**

Decazeville, 25 août.

Les fêtes du centième anniversaire de la création de Decazeville, présidées par M. Bouisson, président de la Chambre, ont attiré une foule nombreuse de la région et des départements limitrophes.

Hier soir, une retraite aux flambeaux avec musique militaire et illuminations a été suivie par une foule enthousiaste. Ce matin, à la première heure, le président de la Chambre (accompagné de MM. Chales, Georges Picot et de nombreuses personnalités, a visité l'hôpital Deseilligny. Au nom du Gouvernement, des décorations ont été remises à la Supérieure de l'hôpital, en religion sœur Bâtilde, qui depuis plus de cinquante ans a donné ses soins aux blessés, ainsi qu'au docteur Renfnain, chirurgien.

Au cours de la visite de l'hôpital Tinel, le président de la Chambre a remis une somme de 300 francs.

Dès 10 heures, une foule dense se pressait dans les rues pour aller rejoindre le cortège à l'inauguration d'une plaque sur le socle de la statue de Decaze.

M. Ramadier, maire, parle

Au cours des cérémonies qui ont eu lieu, ce matin, plusieurs discours ont été prononcés.

M. Ramadier, maire de Decazeville, député de l'Aveyron, a déclaré, notamment :

— Au moment où nous célébrons le centenaire de Decazeville, les prophètes de malheur ne manqueront pas, qui viendront marquer un terme à son élan et qui mesureront d'un coup d'œil la durée de son agonie.

Eh quoi ! viendront-ils dire, voilà déjà que les mines de Mondalazac ont fermé leurs galeries, les aciers de l'Est ont fait disparaître les nôtres, nos laminoirs ne roulent plus leurs serpents de feu sous le hall ou de la route neuve, on les voyait ramper dans la nuit et quand de la mairie, on contemple, par-dessus les arbres, les cheminées par douzaines, on ne voit plus sortir de leur sommet les volutes de fumée blanche ou noire qui, autrefois, attestaient leur activité à la face du ciel.

Attendez, ajouteront-ils, attendez quelques années encore, vingt ans, trente ans passeront à peine, avant que l'on ne voie s'épuiser nos réserves de charbon et, sans doute, quand on voudra célébrer le second centenaire, sera-ce dans une ville morte, parmi les décombres et les ruines.

N'écoutons pas, mes chers compatriotes, ces broyeurs de noir. Il est possible que nos mines s'épuisent un jour, encore que leur fin ne puisse être prédite pour un avenir aussi rapproché. Mais il y a un trésor qui ne s'épuisera pas, c'est la volonté persévérante et audacieuse des hommes.

De même que la voie ferrée a remplacé les bateliers du Lot, de même que la mine et l'industrie chimique supplantent la métallurgie, une nouvelle activité remplacera l'ancienne. Quand le charbon sera épuisé au flanc de nos montagnes, l'eau de nos rivières donnera à nos usines l'énergie électrique pour rallumer les fours éteints et vivifier de nouveau l'usine que l'on croyait morte.

L'avenir de Decazeville

Par delà les révolutions industrielles, l'effort humain assurera l'avenir de notre ville. Cette persévérance dans l'effort donne droit, n'est-il pas vrai, de compter sur la sympathie et sur l'aide du Parlement.

Nos charbons et nos fontes désavantagés par l'éloignement des centres industriels doivent aller chercher les acheteurs assez loin. Ils rencontrent une dure concurrence. Les charbons du Nord parviennent jusqu'à Limoges et, parfois, s'avancent jusqu'à Brive. Les houilles anglaises abordent en Gironde et remontent vers Agen, Angoulême, Périgueux.

Les premiers bénéficient des tarifs qui les favorisent ; quant aux secondes, elles sont écoulées en France à des prix inférieurs à ceux pratiqués en Angleterre. Nous demandons depuis longtemps que des tarifs de transport permettent à nos produits une concurrence efficace. Certaines satisfactions nous ont été accordées, il nous reste encore beaucoup à demander et à espérer.

M. Guilleminot, directeur des Mines et Usines de Decazeville, après avoir rappelé les diverses étapes de développement du bassin de Decazeville, a conclu ainsi :

— Il semble légitime de demander que l'Etat encourage les efforts ainsi faits par l'industrie de cette partie du pays ou, du moins, qu'il veuille à ce qu'il ne lui soit pas nul. Ainsi pourront subsister, dans des conditions acceptables, des établissements qui ont prouvé, par ailleurs, leur utilité nationale.

Quoi qu'il en soit, les souvenirs que nous venons d'évoquer ne peuvent que nous inciter à persévérer dans notre tâche avec la pensée du triple devoir, local, régional et national, que nous avons à remplir et cela bien que des efforts répétés et encore récents n'aient pas porté tous les fruits qu'on était en droit d'en attendre.

Ces efforts aurent d'autant plus de chance d'être couronnés de succès que nous sentirons plus profondément la solidarité qui nous unit.

Decazevillois déjà enracinés et descendants des premiers artisans qui fondèrent cette ville, Decazevillois d'adoption, héritiers intellectuels des techniciens qui assumèrent la création et le maintien, pendant un siècle, de notre industrie locale, nous devons travailler avec confiance à tout ce qui peut assurer la prospérité de notre petite patrie.

Le discours de M. F. Bouisson

Au cours du banquet qui a succédé à l'inauguration de plusieurs œuvres sociales, M. Fernand Bouisson a prononcé un important discours dans lequel il a évoqué les circonstances de la fondation de la ville, dont l'histoire, pour être courte, a-t-il dit, n'en est pas moins belle et féconde.

Après avoir rappelé la place que les représentants de l'Aveyron ont tenue dans l'histoire parlementaire, M. Fernand Bouisson a conclu de la manière suivante :

— Decazeville a été, tout d'abord, le chantier aventureux que l'on construit pour une exploitation passagère. Par l'effort des hommes que vous avez placés à votre tête, par le labeur incessant de ces milliers d'ouvriers, ces baraquements provisoires sont devenus une ville.

En vain le minerai a-t-il été épuisé, en vain les mines de l'Aveyron ont-elles cessé de produire, en vain la forge elle-même a-t-elle cédé à la concurrence ? Sans jamais se décourager, on formait de nouveaux plans, on concevait de nouveaux projets.

L'ingéniosité humaine a 20 fois rétabli l'équilibre rompu et les bâtiments construits pour abriter la cité du fer sont devenus l'armature de la ville du charbon.

Cet effort incessant mérite assurément l'appui de la solidarité nationale. Le Parlement manquerait à sa mission s'il ne recueillait les appels qui viennent à lui comme à l'ensemble des pouvoirs publics. Légiférer en vase clos serait chose vaine. Vos élus se maintiennent en contact étroit avec tous vos groupements corporatifs et économiques. Ils nous apportent leurs revendications.

La politique des prix, qui vous apparaît nécessaire, la Chambre a eu, à maintes reprises, l'occasion de la mettre en application. La commission des douanes et l'Assemblée tout entière connaissent les besoins de votre industrie.

Quant à la législation ouvrière, vous savez dans quel esprit, à la fois réaliste et généreux, la commission de Prévoyance sociale s'efforce sans cesse de l'améliorer. La Chambre a manifesté sa volonté de maintenir la date de la mise en application de la loi sur les assurances sociales. Une région comme la vôtre y sera tout particulièrement intéressée. Il s'agira seulement de coordonner la loi nouvelle et la législation déjà ancienne, spéciale aux mineurs, législation qui se perfectionne chaque jour.

Récemment encore, la Chambre votait la proposition de notre collègue François Lefebvre sur les Caisses de secours des ouvriers mineurs. Les travailleurs de la mine, depuis plus de trente ans, donnent à l'ensemble de la classe ouvrière de ce pays, des exemples constants de ténacité et de méthode. Ils ont su faire apparaître aux yeux de tous les vertus de l'organisation et c'est la puissance ordonnée de leurs syndicats qui a conquis cette législation dont je parlais et dont ils sont si fiers.

Le Parlement n'a pas le droit d'oublier l'infini labeur de ceux qui pendant un siècle ont bouleversé cette terre pour en arracher les trésors.

...Et celui de M. Rieux

A son tour, M. Rieux, adjoint au maire, secrétaire du Syndicat des mineurs confédérés, a prononcé un discours dans lequel il a retracé le rôle joué par la classe ouvrière dans le développement de Decazeville et s'est fait l'interprète de ses desiderata.

Que le vieux travailleur ait du pain, que les malades soient soignés humainement, a dit M. Rieux, voilà, Messieurs, la réclamation essentielle fondamentale que la classe ouvrière a formulée avec la loi sur les Assurances sociales. Le principe de cette revendication a été admis par vous, Messieurs les sénateurs et Messieurs les députés. Le prolétariat tout entier compte bien qu'à la date que vous aurez vous-même fixée, la loi entrera en vigueur et qu'un pas décisif sera fait vers la justice.

Ce n'est pas, sans doute, que nous ayons reçu satisfaction entière. Nous avons demandé, nous vous demanderons encore des modifications ; des améliorations indispensables, mais ces modifications, ces améliorations ne seront possibles que si la promesse solennelle faite par la loi, au nom de la nation, à ceux qui ayant souffert ont le droit de vivre en paix leurs derniers jours est tenue à l'heure dite.